

CAPA EPS du 30 avril 2020

Hors Classe/Congés Formation

Cette CAPA s'est tenue en visio-conférence, le rectorat ayant refusé de la reporter afin qu'elle se fasse en présentiel. Nous avons donc été obligés de siéger, car grâce aux ordonnances Macron, la CAPA pouvait se tenir sans le quorum ! C'est donc dans ce contexte particulier et inédit que nous avons siégé. Après avoir fait une déclaration (ci-jointe) reprenant différents points : la crise sanitaire et le retour à l'école, la suppression des CAP (commission administrative paritaire) seules garantes du fonctionnement démocratique du service public, la situation de l'EPS (recrutements, horaires, remplacements...), nous avons abordé le premier point à l'ordre du jour qui concernait les demandes de congés formation. 7 collègues avaient fait une demande pour 2020/2021, chiffre en augmentation puisque l'année dernière seul un collègue en avait fait la demande. 5 ont pu être satisfaits, les deux collègues restants étant sur liste d'attente en cas de désistement.

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait l'accès à la Hors-Classe. Nous entrons dans la troisième année post-PPCR. Une avancée historique pour les droits des personnels assurés désormais de dérouler leur carrière sur deux grades ; assurés que l'ensemble de leur expérience professionnelle soit désormais prise en compte, indépendamment de paramètres externes. Cette assurance repose sur un équilibre des barèmes et sur la pérennité des avis. Néanmoins, le SNEP-FSU continue de revendiquer que la hors classe soit un échelon supplémentaire et que la différence de 5 ans existante entre 2 collègues pour accéder à la hors classe disparaisse. C'est pourquoi, nous continuons de demander la fin des quotas pour les appréciations, mais également une évolution du barème afin de renforcer le poids de l'ancienneté dans le barème.

Concernant cette CAPA, nous avions 37 promotions possibles pour 220 promouvables (collègues avec 2 ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon, collègues aux 10^{èmes} et 11^{èmes} échelons). Tous les collègues au 11^{ème} échelon ont été promus. Le rectorat a proposé 17 promotions pour les femmes et 20 pour les hommes faisant référence à la représentation académique des femmes et des hommes dans le corps des PEPS (45,3% de femmes pour 54,7% d'hommes), alors que les femmes représentaient 50,5% des promouvables ! Nous sommes intervenus pour tenter de rééquilibrer les promotions, ce que l'administration a finalement (après de longues discussions) accepté. Nous avons donc promu 19 femmes et 18 hommes.

Nous avons ensuite réinsisté sur le retour de l'avis des CAP concernant les opérations de carrière et de mutations qui pour nous est une nécessité absolue. Les personnels doivent pouvoir être représentés et défendus par les organisations syndicales qu'elles élisent avec une participation jamais démentie et un score sans appel en ce qui concerne le SNEP-FSU.